

ACCOMPAGNEMENT à la VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE HYDRO PRATICIEN



Objectifs et contexte de la certification

L'Hydro Praticien est qualifié pour pratiquer les techniques d'hydrothérapie et les massages de bien-être dans un service d'hydrothérapie.

Il travaille en équipe sous l'autorité d'un responsable de service ou de la direction suivant la taille de l'entreprise et l'organigramme.

Il exécute en autonomie les prestations d'hydrothérapie et massages bien-être, sous l'autorité et la responsabilité de la direction et/ou de son responsable et dans le respect

- ↳ des protocoles spécifiques à chaque entreprise, et à chaque poste,
- ↳ des règles d'hygiène (hygiène du poste, du client, et du personnel),
- ↳ des consignes de sécurité.

Critères de recevabilité dans le cadre de la VAE

Vous avez une expérience en tant qu'Hydro Praticien dans une thalassothérapie, une balnéo, un centre thermal, vous souhaitez valider cette expérience par une Certification Nationale Professionnelle, il vous faut : **Justifier d'une activité en rapport direct avec la certification professionnelles visée, en qualité de salarié, de non salarié ou de bénévole, d'une durée minimale de 1 année à temps complet,**



DURÉE

Durée de l'accompagnement
24 h réparties de 3 à 9 mois



GROUPE

Accompagnement pour VAE
individuelle ou collective



LIEU

En distanciel / visio
Possibilité en intra et
distanciel pour les
accompagnements collectifs

PREREQUIS

Justifier d'une activité en rapport direct avec la certification professionnelle Hydro-Praticien en qualité de salarié, de non salarié ou de bénévole, d'une durée minimale de 1 année
Avoir complété le livret 1 : Recevabilité de la demande et avoir reçu une réponse positive du centre certificateur.

RYTHME

A définir avec l'accompagnant à la VAE

PUBLIC VISÉ

Personnes souhaitant faire reconnaître leur expérience dans le domaine de l'hydrothérapie

DÉLAIS D'ACCÈS

De 90 jours à 14 jours suivant l'envoi du livret 1 « recevabilité de la demande et du financement de la formation

MODALITÉ D'ACCÈS

Livret 1 : Recevabilité de la demande avec les pièces justificatives demandées

TARIFS

Tarif de l'accompagnement : 1 400 €/personne pour une durée totale de 24h comprenant l'organisation du jury de certification.

Prise en charge possible France Travail / CPF

MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Un calendrier est remis au candidat pour déterminer les étapes de l'accompagnement.

Le candidat renseigne le document « Livret 2 : Présentation des acquis de l'expérience » et échange régulièrement avec son référent

Le calendrier de jury se définit au plus tard un mois après le début de suivi

Le candidat est accueilli au centre de formation Thalatherm, pour l'entretien du jury, ou le jury peut être organisé par visio.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

L'objectif de l'accompagnement individualisé est de permettre au candidat de formaliser par écrit sa pratique professionnelle en adéquation avec les exigences de la certification professionnelle.

Le formateur/coach apporte son appui méthodologique pour préparer le candidat à l'entretien du jury

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de l'accompagnement VAE, le candidat présentera son dossier pour obtenir la certification HYDRO PRATICIEN-

LES COMPETENCES ET ACTIVITES DU REFERENTIEL

Le référentiel d'activités propose un regroupement de ces missions autour de 3 blocs de compétences :

BC 1 / Accueillir, informer et prendre en charge le client en service d'hydrothérapie

BC 2 / Organiser son poste de travail en service d'hydrothérapie

BC 3/ Réaliser les techniques d'hydrothérapie et de massages bien être dans un service d'hydrothérapie

BC1 : Accueillir, informer et prendre en charge le client en service d'hydrothérapie

Activité A.1.1 : L'accueil d'un client pour un ou des soins en hydrothérapie dans un centre thermal, un centre de thalassothérapie ou de balnéothérapie

Activité A.1.2 : L'information du client sur l'organisation du service, les différents soins et prestations dans un centre thermal, un centre de thalassothérapie ou de balnéothérapie

Activité A.1.3 : La prise en charge du client dans son parcours de soin dans un centre thermal, un centre de thalassothérapie ou de balnéothérapie

Activité A1.4 Le recueil de la satisfaction du client en fin de soin en service d'hydrothérapie

BC 2 : Organiser son poste de travail en service d'hydrothérapie

Activité A2.1 : la mise en place d'une cabine ou d'un poste de soin dans un service d'hydrothérapie

Activité A2.2 : L'entretien et l'hygiène des cabines, des postes de travail et des matériels en service d'hydrothérapie

Activité A2.3 : L'organisation de son travail au sein d'une équipe en service d'hydrothérapie

BC 3 : Réaliser les techniques d'hydrothérapie et massages de bien être dans un service d'hydrothérapie

Activité A3.1 : L'information sur les précautions d'usage et le déroulement d'un soin dans un service d'hydrothérapie

Activité A3.2 : L'installation du client à un poste de soin dans un service d'hydrothérapie

Activité A3.3 La mise en œuvre des techniques spécifiques à la réalisation d'un protocole de soin en service d'hydrothérapie

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Sans objet

PASSERELLES

Pas de diplôme passerelle

VALIDATION PAR BLOCS

- ♦ Validation totale : le candidat a obtenu la certification professionnelle ; il reçoit son dossier détaillé et le diplôme.
- ♦ Validation partielle : avis motivé, au terme duquel le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour obtenir la validation totale ;
- ♦ Refus de validation : avis motivé, au terme duquel le candidat doit représenter son dossier.

ACCOMPAGNATRICE

Sylvie JAMBU – Coach professionnelle / 30 ans d'expérience dans la formation et les domaines du thermalisme et thalassothérapie

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre structure s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap en formation.

Vous êtes en situation de handicap merci de contacter notre référent handicap :

sylvie.jambu@formation-thalatherm.com

MIXITÉ

Toutes nos formations et accompagnement à la VAE sont accessibles à tous et toutes, sans discrimination de sexe ou d'origine.

LIBELLÉ EXACT DE LA CERTIFICATION

RNCP-Hydro-praticien

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38795/>

MODALITES ET ORGANISATION DU JURY

Déroulement du jury :

Le livret 2 est transmis aux membres du jury. Un entretien de minimum 30 minutes est prévu avec le candidat afin de vérifier les aptitudes et compétences liées à la certification

Les membres du jury consignent leurs observations dans le livret 3.

⇒ Présentation du dossier devant la commission VAE

Ce dossier comprend :

- ♦ Le Livret 2 : Présentation des acquis de l'expérience » renseigné au cours de l'accompagnement individualisé
- ♦ Le Livret 3 : Entretien VAE

⇒ Information sur la décision de la commission VAE

Thalatherm informe le candidat par courrier de la décision du jury qui peut être une validation totale, une validation partielle ou un refus de validation.

NOM DU CERTIFICATEUR

Formation Conseil Thalatherm

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA CERTIFICATION

27/03/2024

INDICATEURS DE RESULTAT DE CETTE FORMATION

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35866/>

LIEU DE FORMATION

Sans objet

PERSONNES À CONTACTER

Sylvie JAMBU /Christelle DURAND

04 92 77 66 36

infos@formation-thalatherm.com

